

RAPPORT N° 373 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 4 FEVRIER 2023

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 28 janvier au 4 février 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de cette période dans la province de Cibitoke.

Le rapport déplore aussi le cas d'une (1) fillette de 4 ans qui a été violée en province de Bubanza.

1. Atteintes au droit à la vie

- Au cours de cette semaine, trois corps sans vie de personnes non identifiées ont été découverts dans la commune de Rugombo, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, les deux premiers corps ont été retrouvés respectivement en dates du 1^{er} et 2 février 2023 dans un champ de maïs sur les collines de Rukana et Mparambo de la même commune de Rugombo tandis que le 3^{ème} corps d'un jeune homme a été découvert le 3 février sur la 4^{ème} transversale de la colline Kagazi dans la même commune.

Les mêmes sources précisent que tous les corps ont été enterrés immédiatement sur le lieu de leur découverte macabre sans daigner ouvrir une enquête pour identifier les victimes et les auteurs de ces crimes odieux.

SOS-Torture Burundi déplore l'empressement avec lequel les autorités administratives dans la province de Cibitoke donnent les autorisations d'inhumer les corps de personnes abandonnés et retrouvés dans la nature, ce qui cache mal leur volonté de couvrir et d'entretenir l'impunité des auteurs de ces assassinats ciblés qui sont le plus souvent identifiés parmi les militants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

2. Cas de violence basée sur le genre (viol)

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle qu'une fillette âgée de 4 ans, N.N., a été violée le 18 janvier 2023 par un homme connu sous le nom d'Alexis Ntahomvukiye, qui vivait en concubinage avec la mère de la victime sur la colline de Kanabubu, au chef-lieu de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, la victime a été conduite au centre Seruka dans la ville de Bujumbura pour une prise en charge médicale tandis que le présumé auteur a pris le large aussitôt après la découverte de son crime et est toujours en cavale malgré l'existence du mandat d'amener émis par le parquet de Bubanza.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.